

République Algérienne Démocratique et Populaire

**Wilaya de Médéa
District administratif
Ksar El Boukhari
Daïra de Aziz
Commune de Aziz
N°:/2026**

**Président du Conseil populaire
municipal de la municipalité de
d'Aziz
A Monseieur: Barkat Madani Entreprise
des grands Travaux Publique et hydraulique
commune Derrag Wilaya Médéa**

Objet : Mise en demeure N° 01/2026

Le président du Conseil populaire municipal de la municipalité d'Aziz

Conformément à l'accord conclu entre la commune d'Aziz — représentée par son maire — et
Entreprise des grands Travaux Publique et hydraulique commune Derrag Wilaya Médéa —
représenté par M. Barkat Madani.

Et celles liées au projet: Entretien pistes reliant entre route nationale N° 127 et fraction
merinisa et fraction el fedj coté oust de la route nationale N° 127 sur 05 km .

Et visé par le contrôleur budgétaire sous le numéro 1590, en date du 10/05/2026.

Conformément à l'ordre de service des prestations n° 58/01/2026 en date du 12/05/2026.

Et rappe là correspondance n° 1106/2026 du 15/06/2026.

Qui vous enjoint d'accélérer le rythme des travaux à la suite de visites répétées sur site par les
services techniques, le constat ayant été fait que le pourcentage de travaux réalisés ne
correspond pas à la proportion de la période d'exécution déjà écoulée.

Par la présente, nous adressons donc une première mise en demeure à votre entreprise,
l'enjoignant de se conformer aux termes du contrat conclu entre nous, et plus
particulièrement à l'obligation de mobiliser les ressources matérielles et humaines nécessaires
à la réalisation du projet.

**À défaut de quoi — et si vous ne donnez pas suite à cette mise en demeure — des mesures
punitives prévues par les lois applicables seront prises à votre encontre.**

Aziz le :

Le président de l'APC